

POLITIQUES D'UTILISATIONS DES SERVICES DE BMG CREATION sarl

1. OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du FOURNISSEUR et de son CLIENT dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Equipements informatiques - Prestations de service : dépannage et maintenance - Solutions Internet - Créations graphiques - Hébergement - Formation.

2. MODALITES GENERALES DE LA CONVENTION

BMG CREATION s'engage à consacrer tous les efforts raisonnables sur le plan commercial afin d'assurer le meilleur service possible au Client.

3. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

BMG CREATION s'engage à utiliser les informations personnelles qui lui sont transmises par ses clients, comme le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse email, seulement dans le cadre de ses opérations quotidiennes et à ne pas divulguer celles-ci à d'autres parties sans l'autorisation préalable des clients concernés.

4. CONDITIONS SPECIFIQUES

4.1 POUR LES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

Les serveurs du FOURNISSEUR sont implantés en France, au sein de son siège social et dans un autre lieu afin d'assurer une continuité d'accessibilité. Le FOURNISSEUR s'engage sur une accessibilité vingt quatre heures sur vingt quatre et sept jours sur sept, et garantit un taux de visibilité annuel de 97.2 %, sauf en cas de force majeure (voir article 7) ou de perturbations ou saturations des réseaux ou d'anomalies de fonctionnement ou de maintenance ou d'amélioration des systèmes informatiques utilisés.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, le FOURNISSEUR ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- Les difficultés d'accès au système hébergé dû à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures,

- Les limites de performances et de temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des données, ...

- La contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier,

- Les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par le FOURNISSEUR,

- Les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier,

- Les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT, sachant que le FOURNISSEUR reste responsable de la protection des données sur ses serveurs.

4.1.1 MENACE IMMÉDIATE

Si, de l'avis de BMG CREATION, agissant en cela de manière raisonnable, le site hébergé constitue une menace immédiate à l'intégrité ou au rendement du matériel ou du réseau de BMG CREATION ou de quelque autre usager des lieux desservis, ou constitue une menace immédiate à la sécurité d'une personne quelle qu'elle soit, BMG CREATION pourra alors prendre les mesures qu'elle estime nécessaires, sans préavis au Client et sans engager sa responsabilité quant aux dommages pouvant alors être occasionnés en raison de l'interruption que cela pourrait occasionner dans le déroulement des activités commerciales du Client (ou des clients de celui-ci, le cas échéant). Aussitôt que possible après la réalisation de tels travaux, BMG CREATION avisera le CLIENT par écrit de la nature des travaux réalisés ou des mesures prises, selon le cas.

4.1.2 ASSURANCES

Le client s'engage à ne pas tenir BMG CREATION responsable des dégâts matériels qui pourraient résulter ou provenir de l'utilisation ou de l'occupation de l'espace d'hébergement loué par le CLIENT.

BMG CREATION ne sera en aucun cas tenu responsable de perte, vol, disparition, dommages, ou destruction d'aucune propriété personnelle, y compris les données du CLIENT, enregistrées ou placées par celui-ci dans l'espace loué.

En aucune circonstance BMG CREATION ne sera tenue de fournir une assurance visant les données hébergées. (Voir chapitre 16.1 & 16.2)

4.2 POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DE MAINTENANCE

Le matériel concerné est celui listé au recto.

Les interventions sont effectuées par le personnel du FOURNISSEUR ou agréé par lui, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, excepté les jours fériés ou chômés chez le FOURNISSEUR. En cas de panne, le FOURNISSEUR interviendra dans le délai énoncé aux conditions particulières, à compter de l'appel du CLIENT ou du dépôt du matériel au centre de réparation. Les interventions ne pourront avoir lieu que pendant les horaires visés ci-dessus.

En cas de demande d'intervention, hors horaires, une majoration de 25 % sera appliquée sur la base des taux horaires ou sur la base des taux du contrat signé entre le CLIENT et le FOURNISSEUR.

Le CLIENT s'engage :

- A informer le FOURNISSEUR par écrit au moins un mois à l'avance de tout déplacement du matériel ; les conditions de maintenance seront alors révisées compte tenu de la nouvelle localisation du matériel ; les opérations de démontage, emballage, transport, déballeage et remontage devront être assurées par le CLIENT, à ses frais et risques, sachant que le contrat ne prend pas en compte les problèmes occasionnés par le déménagement. La remise en état serait alors à la charge du CLIENT.

- A laisser au personnel du FOURNISSEUR ou agréé par lui le libre accès au matériel maintenu et à tout autre équipement dont le fonctionnement pourrait, de l'avis du FOURNISSEUR, avoir un effet sur la bonne marche dudit matériel et faire en sorte que son représentant désigné au recto ou son délégué soit présent lors de ces visites. Le FOURNISSEUR sera réputé avoir rempli son obligation de maintenance même si il était « empêché » d'avoir accès au matériel par suite d'un refus du CLIENT.

- **A mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les données mémorisées d'une destruction éventuelle au cours des prestations de maintenance.**

- A faire en sorte que les conditions d'installation, d'utilisation et d'environnement qu'il s'est engagé à respecter avant la livraison du matériel soient constamment maintenues.

- A signer les rapports d'intervention rédigés à chaque intervention.

5. DUREE DES CONTRATS

Les contrats à facturation périodique sont réputés conclus à la date de facturation des prestations faisant l'objet du contrat et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de trois ans pour les contrats de maintenance.

6. TARIFS

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais ne pourra les appliquer qu'à la date de reconduction du contrat et sous réserve d'un délai de prévenance selon le type de contrat signé.

En cas de refus de cette modification, le CLIENT pourra, par lettre recommandée avec accusé de réception, solliciter la résiliation de son contrat.

A défaut, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la facturation qui suivra l'expiration du délai de prévenance.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de répercuter sans délai, toute nouvelle taxe ou augmentation du taux des taxes existantes. Ceci ne constitue pas un motif de résiliation par le CLIENT.

7. FORCE MAJEURE

Le FOURNISSEUR ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

8. CONDITIONS DE REGLEMENT

La facturation des services BMG CREATION se fait par courrier électronique. Les factures, sauf la première qui doit être payée préalablement à l'ouverture du compte, doivent être payées entièrement 15 jours après l'envoi du courrier électronique incluant la facture. Les factures non payées entraîneront la suspension du compte du client et de sa page d'accueil, puis l'envoi d'un avis de 48 heures pour effectuer le paiement. Dans le cas où le paiement est non effectué, le compte sera temporairement suspendu pour non-paiement.

Le paiement des factures s'effectue au comptant à réception de facture sauf accord contraire entre les parties. Un acompte de 40 % du montant HT pourra être exigé à la commande, le solde à la livraison.

En cas de retard de paiement sans accord express de la part du FOURNISSEUR les prestations seront suspendues.

En cas de retard dans le paiement de la facture, des pénalités seront appliquées conformément à la loi au taux annuel de 2 fois le taux d'intérêt légal et exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, tout mois commencé étant dû. Passé le délai de 30 jours, date de facture, et sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le recouvrement sera effectué par toute voie légale. Pour être libératoire le règlement devra être adressé à la société et accepté par l'organisme bancaire de la dite société. Les frais de poursuites et honoraires pour recouvrement de factures impayées sont à la charge de la société reconnue défaillante.

Tous les frais mensuels récurrents sont payables mensuellement, à l'avance. Sauf pour le versement du premier mois exigible, lequel doit être payé par le Client à BMG CREATION avant le commencement du terme de la présente Convention, toutes les sommes sont payables en euros au plus tard quinze (15) jours de la

date apparaissant aux factures émises par BMG CREATION à cet effet, lesdites factures étant émises le premier jour du mois précédent.

9. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

10. GARANTIE ET RESPONSABILITE

Le FOURNISSEUR s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose.

Le FOURNISSEUR sera déchargé de toutes responsabilités dès l'instant où il aura fourni le produit commandé. Il ne sera pas tenu responsable des modifications apportées par le CLIENT, ni même de l'intervention chez le CLIENT d'une personne étrangère à la société.

La responsabilité du FOURNISSEUR ne saurait être engagée en cas de non respect relevant du Code de la propriété intellectuelle par le CLIENT. Il en va de même en cas de revendication par un tiers sur les éléments du contenu d'un site Internet, pour toutes actions relevant des règles de droit commercial, du droit à la libre concurrence, ainsi que toute revendication d'un nom de domaine.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser le serveur qu'à des fins licites. Il est responsable de la bonne moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle. Le CLIENT est responsable de l'ensemble des données communiquées.

Il doit disposer des autorisations de diffusion nationale et internationale de toutes données de type : images textes, vidéos, logiciels, bases de données susceptibles d'être diffusés sur son site.

Le FOURNISSEUR ne saurait être tenu responsable du préjudice direct ou indirect, notamment financier ou commercial (y compris, celui pouvant résulter d'une perte de données), subi par le CLIENT, ses employés ou agents ou par tout autre personne du fait des interventions entreprises au titre d'un contrat de maintenance. Toutefois, en cas de mise en jeu de la garantie légale prévue par l'Article 1641 du Code Civil, la responsabilité du FOURNISSEUR pourra être engagée mais sera limitée, en tout état de cause, au remplacement de la pièce défectueuse.

11. SUSPENSION

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de suspendre l'accès Internet au site du CLIENT en cas de défaut de paiement d'une seule facture dans les conditions énoncées à l'article 8.

La suspension du service du fait du CLIENT entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues jusqu'à la date de reconduction du contrat, sans donner droit au versement d'aucun dédommagement.

11.1 REACTIVITE DU COMPTE

Des frais de 25 € HT seront exigés pour réactiver le compte, en plus du montant de la ou des factures impayées envoyées précédemment.

12. RESILIATION DES CONTRATS

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une des obligations d'un contrat, celui-ci sera résilié de plein droit dix jours après l'envoi en recommandé avec accusé de réception d'une mise en demeure restée sans effet, sans donner droit au versement d'aucun dédommagement.

Chaque partie pourra mettre un terme à un contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de prévenance de un mois de sa date de reconduction. En cas de résiliation à l'initiative du CLIENT, celui-ci ne pourra pas obtenir remboursement des sommes payées d'avance pour la période courant jusqu'à la date de renouvellement.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la présente Convention sans motif, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie, ou si le CLIENT est en défaut à l'égard d'un élément important des présentes (ceci comprenant, si le CLIENT est ainsi en défaut, tout défaut de la part du CLIENT d'effectuer un paiement à son échéance) et s'il n'est pas remédié à tel défaut suivant la réception d'un avis constatant tel défaut, donné par l'autre partie à la partie en défaut, ou fait volontairement l'objet de procédures prises en vertu de dispositions législatives en matière de faillite ou d'insolvabilité qui ne sont pas rejetées dans un délai de soixante (60) jours du moment de leur dépôt.

L'annulation de votre compte doit être faite par écrit. Cette annulation peut être envoyée par la poste à l'adresse suivante:

BMG CREATION – 112 av. du Général de Gaulle – 92250 LA GARENNE COLOMBES

L'avis d'annulation du compte doit contenir la raison de l'annulation.

Le CLIENT a quinze (15) jours pour annuler un contrat nouvellement signé. Dans ce cas là, le remboursement complet des frais engagés sauf ceux du premier mois sera effectué. Les frais d'installation, lorsqu'ils sont applicables, ne sont en aucun remboursés.

12.1 HEBERGEMENT

Le CLIENT est dans l'obligation de payer pour son compte d'hébergement même si le CLIENT ne l'utilise pas. Le FOURNISSEUR installe le compte, offre les services de nom d'utilisateur, de mot de passe, d'entrées DNS, de service FTP, etc. Le CLIENT a donc la possibilité d'utiliser son compte à sa guise dès sa mise en service. Le CLIENT a le droit de ne pas utiliser son compte, mais le CLIENT doit payer pour le service. Même si un compte n'est pas utilisé, le CLIENT occupe un espace et utilise des ressources du système qui pourraient être utilisées par d'autres clients.

13. EXCLUSIONS

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de refuser la signature d'un contrat à un CLIENT qui souhaiterait la mise en ligne et l'hébergement d'un site que le FOURNISSEUR jugerait non conforme à l'ordre public et/ou aux bonnes moeurs. La maintenance assurée au titre d'un contrat de maintenance ne comprend pas les prestations rendues Nécessaires par :

- une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme aux recommandations faites par le FOURNISSEUR, ou le non-respect par le CLIENT des conditions d'exploitation et d'environnement prescrites par le FOURNISSEUR – la défaillance du système électrique ou de climatisation ou, plus généralement tout autre accident ou tout autre fait générateur d'un sinistre dont l'origine est extérieure au matériel lui-même

- les dégâts résultant de dommages intervenus pendant le déplacement du matériel

- les dégâts consécutifs aux interventions sur le matériel effectués par le personnel autre que celui du FOURNISSEUR ou non agréé par lui, ou à l'utilisation de fournitures non agréées par lui.

De plus, ces prestations ne couvrent pas le nettoyage du matériel ou des pièces échangées, la livraison d'accessoires et de fournitures tels que supports magnétiques, les travaux sur les installations électriques, ou autres, extérieurs au matériel, ainsi que les modifications des spécifications du matériel effectuées à la demande du CLIENT.

Le FOURNISSEUR se réserve la possibilité d'exclure à tout moment du contrat de maintenance tout matériel qui, de son avis, a atteint un niveau d'usure excessif du fait de conditions d'utilisation inappropriées.

14. CESSION

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés d'un contrat.

15. PROPRIETE

Le FOURNISSEUR conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral de la facture. Le contenu est la propriété du CLIENT. Toutefois, le FOURNISSEUR demeure le propriétaire des sources en vertu de la loi sur la propriété intellectuelle (art. L.121-1 à L.121-9 du CPI)

16. JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

16.1 COPIES DE SECOURS

BMG CREATION fera tout en son possible afin de disposer de copies de secours du contenu des serveurs. Quoi qu'il en soit, vous devez en tout temps vous assurer de disposer d'une copie de secours de vos sites et bases de données hébergés dans votre espace. BMG CREATION ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages résultant de la perte des données.

16.2 PROPRIÉTÉ ET DROITS D'AUTEURS

Le Client représente et atteste qu'il est soit le propriétaire du contenu qu'il héberge ou qu'il détient tous les droits requis à l'égard dudit contenu lui permettant de placer ledit contenu dans les lieux desservis.

PLAINTES Toute plainte ou abus remarqué sur un site hébergé par BMG CREATION devra être envoyé à contact@bmgcreation.com ou par courrier à :

BMG CREATION – 112 av. du Général de Gaulle – 92250 LA GARENNE COLOMBES

En signant avec BMG CREATION, vous acceptez les politiques d'utilisation. De plus, vous autorisez BMG CREATION à utiliser l'adresse de votre site Web comme référence aux clients potentiels.

Réserve des droits de BMG CREATION. BMG CREATION se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes politiques. BMG CREATION se réserve tous les droits qui ne lui ont pas été expressément conférés aux présentes.

Date d'application des présentes : 01-01-2012